2008/8749 - Demande d'autorisation présentée par la société CRISCA en vue d'étendre les activités du centre de transit, regroupement, tri et valorisation de métaux et de déchets industriels banals 15, rue de Fos-sur-Mer / Port Edouard Herriot / 69007 LYON. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 28/01/2008, p. 0150)

Rapporteur: M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. RESSICAUD Jean-Noël: Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne une demande d'autorisation présentée par la Sté CRISCA en vue d'augmenter la capacité d'un centre de transit regroupement tri et valorisation de métaux et déchets industriels banals sur le site du port Edouard Herriot.

L'étude d'impact, concernant le trafic routier prévoit une augmentation du trafic journalier de plus de 40 % (113 véhicules camions/jour au lieu de 80, ce qui fait plus de 8.500 camions par an) en provenance du Rhône et des départements limitrophes.

En commission, il nous a été précisé qu'il n'y aura pas d'expédition par voie fluviale. Alors, comment ne pas se poser la question de votre politique, ou plutôt de votre absence de vision politique concernant le transport des marchandises en ville ?

Ce thème a pourtant fait l'objet d'un colloque, ici même à l'Hôtel de Ville. M. Denis Baupin, Adjoint au Maire de Paris, avait par exemple développé sa stratégie de mise en place de plateformes pour la livraison du « dernier kilomètre » permettant de réduire le nombre de camions entrant dans la ville.

Des solutions alternatives associant des véhicules à énergie propre, liés à des plateformes de déchargement en dehors de la ville, sont par exemple envisageables.

Il s'agit malheureusement encore d'un exemple d'une faiblesse de la vision globale de notre Ville et des problèmes auxquels elle doit faire face, notamment en matière d'environnement. Je vous remercie.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur Ressicaud, vous le savez, ces déchets proviennent de l'agglomération lyonnaise principalement et ils doivent être traités ici, si l'on veut éviter justement des déplacements par camion sur de grandes distances. Il y a donc une nécessité, dans un premier temps, d'apporter ces déchets sur ce site.

Par contre, il y a une négociation qui est en cours actuellement entre l'entreprise et la SNCF, pour que ces déchets soient véhiculés par voie ferrée. Le nombre de camions que vous évoquiez correspond à ce qui sera observé transitoirement, c'est-à-dire en fait 103 camions et puis une dizaine de petits porteurs, véhicules particuliers, par exemple. Ce nombre est transitoire, il sera secondairement réduit, au fur et à mesure du transfert vers le ferroutage, aussi bien pour l'apport, que pour l'exportation des produits traités sur ce site.

Enfin, il faut aussi citer le fait que sur l'ensemble du port Edouard Herriot, il y a une augmentation tout à fait substantielle de l'utilisation de la voie fluviale, je ne parle pas ici de cette seule entreprise mais globalement des entreprises du Port Edouard Herriot.

Si bien que si l'on ajoute le transport ferroviaire et le transport fluvial, c'est bien à terme une réduction de la pollution engendrée par le seul transport routier.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour dire l'effort qui est réalisé dans le cœur même de la Ville de Lyon au niveau de la Presqu'île, avec les transporteurs, puisque vous le savez un nouveau dispositif est mis en place qui va aboutir à diminuer les très gros transporteurs de plus de 29 m², mais aussi qui va aboutir à diminuer la pollution générée par le transport de marchandises en ville, puisque progressivement les véhicules les plus anciens, les plus polluants, seront proscrits du centre ville. Nous atteindrons ainsi en 2010, date d'application de la loi sur la qualité de l'air atmosphérique, le niveau Euro 3, c'est-à-dire que seront bannis tous les camions provenant du XX<sup>e</sup> siècle, avec des moteurs insuffisamment « propres ».

M. LE MAIRE : Voilà Monsieur Ressicaud. Nous nous soucions par ailleurs de l'avenir du port Edouard Herriot, comme vous le savez.

D'ailleurs, nous avions passé une convention avec le préfet de région et la CNR, en particulier pour faire ce que vous disiez, c'est-à-dire, essayer de développer la voie fluviale, et plus précisément, notre port de porte containers qui est aujourd'hui, de plus en plus important.

A l'époque, nous avions été félicités par le Ministre des Transports. Nous participions ensemble donc, au deuxième porte containers du port Edouard Herriot et dans des termes éloquents, il disait les choses suivantes : « il est remarquable de voir que non seulement vos entreprises, vous qui êtes opérateurs ici, confortent leurs activités existantes, mais que vous développez aussi de nouvelles activités : croisières fluviales, activités de containers ». Monsieur le Président Mestralet, je voudrais à mon tour remercier la CNR et ses équipes pour la manière dont la société a répondu aux attentes de l'Etat. Je crois que là aussi, on a une bonne démonstration de ce que peut faire la société qui comprend des partenaires privés et publics et qui respecte la Charte que nous avions signée ensemble qui lui a été donnée en terme de réalisations et d'objectifs d'intérêt général, bravo pour cette belle réalisation et merci aux opérateurs économiques nombreux qui croient à ce projet et qui ainsi participent à notre croissance économique et aussi à la croissance de la Région Rhône-Alpes.

Et bien, pour notre part, nous n'avons pas changé d'avis depuis le 9 décembre 2006.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)